

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL



*des services  
aux familles*

Département de Loir-et-Cher  
2016-2019

Entre :

L'État, représenté par le Préfet de Loir-et-Cher, ci-après dénommé « **l'État** »

et

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher, représenté par le Président de l'Assemblée départementale, ci-après dénommé « **le Conseil départemental de Loir-et-Cher** »

et

La Caisse d'allocations familiales de Loir-et-Cher, représentée par le Directeur et le Président de son Conseil d'administration, ci-après dénommée « **la Caf de Loir-et-Cher** »

et

La Justice, représentée par le premier Président près la Cour d'appel d'Orléans, ci-après dénommée « **la Justice** »,

et

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, représentée par la Directrice académique des services de l'Éducation nationale, ci-après dénommée « **l'Éducation nationale** »

et

La Mutualité sociale agricole Berry-Touraine, représentée par le Président de son Conseil d'administration, ci-après dénommée « **la Msa Berry-Touraine** »

et

L'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher, représentée par sa Présidente, ci-après dénommée « **l'UDAF 41** ».

PRÉAMBULE.....	3
ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : DONNÉES DE CADRAGE .....	4
ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : PETITE ENFANCE .....	7
ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : PARENTALITÉ.....	11
DEUX FILS CONDUCTEURS TRANSVERSAUX POUR LE SCHÉMA .....	16
DEUX THÉMATIQUES PRINCIPALES D'INTERVENTION DU SCHÉMA .....	17
AXES STRATÉGIQUES, OBJECTIFS ET ACTIONS RETENUS.....	18
MISE EN ŒUVRE, PILOTAGE ET GOUVERNANCE .....	25
SUIVI ET ÉVALUATION .....	29
COMMUNICATION .....	30
MODIFICATION ET RÉSILIATION DU SCHÉMA.....	31

## ANNEXE :

- **Fiches actions**

# PRÉAMBULE

La naissance d'un enfant, l'entrée à l'école du second ou l'adolescence de l'aîné, la séparation du couple parental, le décès d'un parent ou d'un enfant ou le handicap sont autant de situations que les parents vivent avec leurs questionnements, leurs doutes et problématiques, quel que soit leur milieu social. Les familles les plus vulnérables et celles résidant sur des territoires peu pourvus en termes d'accompagnement vivent ces mêmes situations avec davantage encore d'interrogations.

Ces constats produisent des inégalités d'accès aux services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité, qui s'expliquent en partie par une grande disparité de l'offre proposée selon les territoires, et par une coordination insuffisante entre les collectivités territoriales et institutions concernées. Ainsi, selon les départements, le nombre de places disponibles varie de 9 à 86 pour 100 enfants âgés de moins de trois ans et l'offre de médiation familiale varie du simple au triple à nombre de séparations équivalent. Ces inégalités départementales se doublent d'inégalités infra-départementales tout autant significatives.

Ce constat est partagé par l'ensemble des acteurs que le Gouvernement a associé depuis février 2013 à l'évaluation de la gouvernance de l'accueil de la petite enfance et du soutien à la parentalité dans le cadre de la modernisation de l'action publique (association des maires de France, assemblée des départements de France, caisse nationale des Allocations familiales, Haut conseil à la famille, Unaf, Uniopss, etc.).

Même si elles n'ont pas la même ampleur, les politiques relatives à l'accueil de la petite enfance et à l'accompagnement de la parentalité sont conduites par de multiples acteurs mais obéissent à une même logique de services aux familles, mobilisent les mêmes institutions et le plus souvent les mêmes élus. C'est pourquoi il a été décidé de renforcer, coordonner et structurer l'action des acteurs par le biais de l'élaboration de **Schémas départementaux des services aux familles**.

À la suite de la circulaire ministérielle du 22 janvier 2015, relative à la mise en œuvre de ces schémas, les partenaires du département de Loir-et-Cher ont souhaité s'engager dans cette démarche, avec pour objectif d'élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité dans le département, valorisant les enjeux éducatifs communs et les compétences parentales.

Sous l'égide du Préfet, et animé par la Caf, le schéma départemental des services aux familles de Loir-et-Cher associe l'ensemble des acteurs concernés, lesquels s'accordent pour adopter le présent schéma et contribuer à la mise en œuvre des orientations stratégiques, définies localement à partir du diagnostic territorial partagé.

Le Schéma s'appuie sur une vision globale et partagée des besoins des familles, des enjeux sur le territoire départemental, et doit permettre de mieux prendre en compte la multiplicité des besoins sociaux, les objectifs de rééquilibrage territorial, en développant les synergies partenariales.

La bonne information des familles, l'accessibilité à tous, l'implication des publics, la diversification et la qualité des réponses constituent les priorités de l'ensemble des partenaires et acteurs de Loir-et-Cher pour ce Schéma 2016-2019.

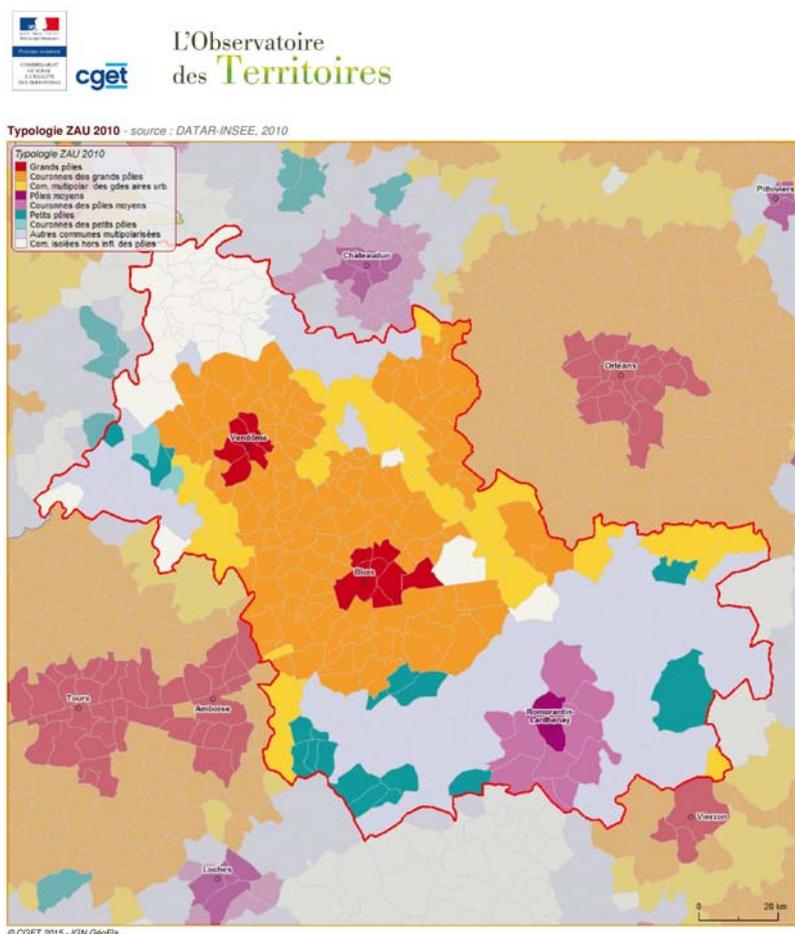
Il nous appartient désormais collectivement de faire vivre ce Schéma afin de mieux répondre aux besoins de nos concitoyens tout en réduisant les inégalités territoriales.

# ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : DONNÉES DE CADRAGE

Les éléments présentés ici constituent une synthèse du diagnostic des besoins des familles de Loir-et-Cher diffusé à l'ensemble des partenaires et disponible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher.

Ce diagnostic présente un portrait détaillé du territoire, notamment pour les deux thématiques du Schéma. Il a vocation à être enrichi et complété au cours de la mise en œuvre du Schéma.

## Un département à dominante rurale



Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la population totale du département est de 342 471 habitants, répartis sur 283 communes. La densité du Loir-et-Cher est de 52,3 habitants au km<sup>2</sup>, contre 117 pour la France métropolitaine et 65,7 pour la région Centre, ce qui en fait un département à dominante rurale. Toutefois, 31,5 % de la population vit sur la Communauté d'Agglomération « Agglopolys », centrée sur le pôle urbain de Blois.

A part le pôle urbain de Blois, le département compte deux autres pôles de moindre importance, autour de Vendôme au Nord et de Romorantin-Lanthenay au Sud. Les grands pôles urbains de Tours, Amboise et Orléans, sur l'axe de la Loire, exercent aussi leur attractivité sur les frontières Est et Ouest du département.

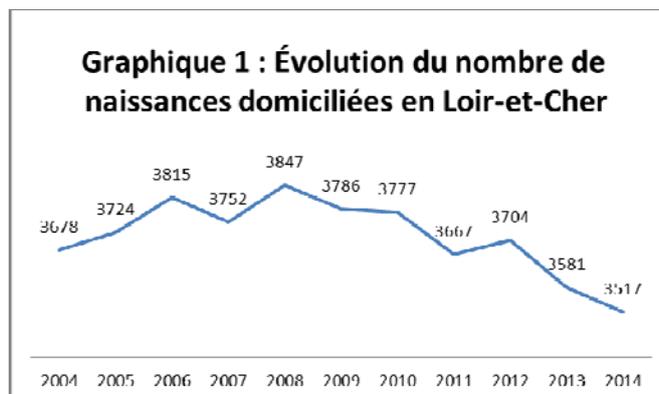


## Des naissances en baisse

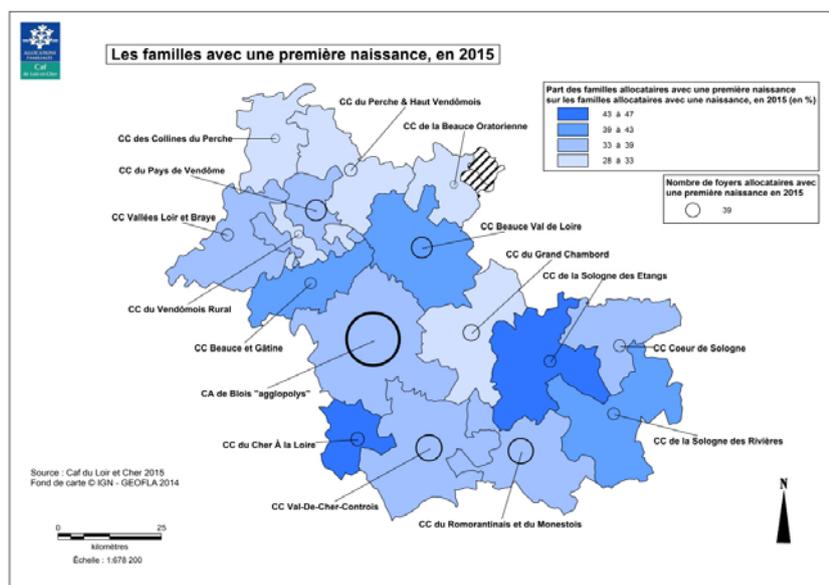
### Les naissances domiciliées

Le nombre de naissances domiciliées dans le Loir-et-Cher a baissé de 4,4 %. Cette diminution est continue depuis 2008, mis à part un sursaut en 2012. Le Centre Val-de-Loire a subi une baisse moins forte sur la même période, 2,1 %, alors que la France métropolitaine a vu ce nombre augmenter de 1,7 %.

L'agglomération blésoise regroupe une part très importante, 38 %, des naissances domiciliées en 2014. Entre 2004 et 2014, la commune de Blois a vu son nombre de naissances domiciliées augmenter de 5 % et est relativement stable depuis 2010 (725 en 2014). Au contraire, sur Vendôme le nombre de naissances domiciliées a baissé de 21 % entre 2011 et 2014 alors qu'il était stable depuis 2004 (158 en 2014). Les chiffres sont constants à Romorantin-Lanthenay, autour de 200.



### Les premières naissances



Globalement, le nombre de familles allocataires avec une première naissance a baissé de 25 % depuis 2005.

Les proportions les plus élevées de familles allocataires avec une première naissance sur la totalité des familles allocataires avec une naissance, en 2015, se trouvent dans des communautés de communes périphériques des pôles urbains. Cette image reflète une situation en 2015 mais n'est pas le synonyme d'une dynamique

temporelle établie, les EPCI des zones rurales peuvent fluctuer d'une dizaine de points d'une année sur l'autre du fait de leurs faibles effectifs.

En nombre, la communauté d'agglomération « Agglopolys » représente 37 % des familles allocataires avec une première naissance en 2015. Les EPCI du Val-de-Cher-Controis et du Romorantin et du Monestois suivent avec respectivement 11 % et 10 %.

### Les naissances multiples

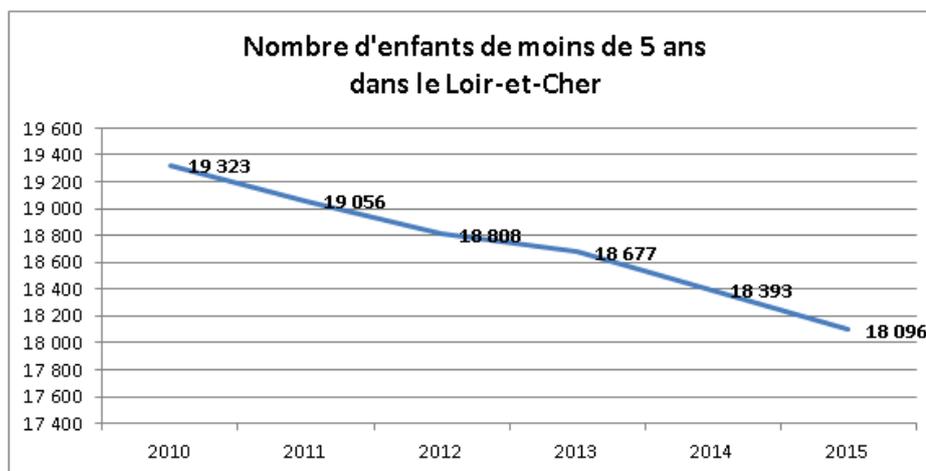
Entre 2012 et 2015, le nombre de familles avec naissances multiples a baissé de 28 %, ce qui représente une baisse plus importante que celle du nombre de familles allocataires avec une naissance (-23 %). En 2015, les naissances multiples représentaient 1,5 % du total des naissances.

## Données de cadrage : Petite Enfance

### **La population des moins de 5 ans est en baisse**

Depuis 2010, la part des enfants de moins de 5 ans est à la baisse dans le Loir-et-Cher. En effet, les moins de 5 ans représentaient 5,85 % de la population totale en 2010, ils ne représentaient plus que 5,44 en 2015.

Entre 2010 et 2015, selon l'Insee, la baisse du nombre d'enfants de moins de 5 ans est de 1200, soit une baisse sur la période de 6,3 %, ce qui représente à peu près 250 enfants en moins par an. En région, la baisse est de 1,9 % et en France Métropolitaine de 0,31 %.



Le Département a donc connu une baisse non négligeable de sa population petite enfance au cours de ces dernières années.

### **Un indicateur conjoncturel de fécondité élevé mais en baisse**

Le département présente un indice conjoncturel de fécondité élevé, 2,12 enfants par femme en 2014, soit 0,9 enfant par femme de plus qu'en région et 0,14 enfants par femme de plus qu'en France métropolitaine. Malgré un indice élevé, c'est le département de la région qui a connu la plus forte baisse de son indice conjoncturel de fécondité (-0,1) entre 2008 et 2014.

### **Des mères qui ont des enfants plus jeunes dans le Loir-et-Cher**

Le Loir-et-Cher présente la particularité de connaître un nombre de naissances importantes chez des mères plutôt jeunes. Ainsi, en 2014, 20,3 % des naissances dans le Loir-et-Cher sont le fait de mères qui ont moins de 25 ans, soit 4,5 points de plus qu'en région Centre-Val de Loire et 6,7 points de plus qu'en France métropolitaine.

À l'inverse, les mères ayant des enfants plus tardivement se font plus rares, seulement 16 % des naissances sont le fait de mères qui ont entre 35 et 49 ans contre 22,2 % en France métropolitaine et 18,7 % en région Centre-Val de Loire.



## Méthodologie d'analyse des territoires : le diagramme de vulnérabilité

---

Pour analyser les différents territoires et repérer ceux qui présentent des signes de vulnérabilité une approche particulière a été utilisée. Elle repose sur une présentation graphique appelée diagramme de vulnérabilité et sur des principes statistiques. Un territoire vulnérable est défini comme étant plus en difficulté par rapport aux autres territoires en fonction d'indicateurs élaborés au regard de la petite enfance.

Ainsi, 16 indicateurs de vulnérabilité ont été choisis permettant une classification des territoires selon leur vulnérabilité. Ces indicateurs ont été construits autour de 4 thématiques :

- le public
- l'offre
- l'usage
- l'adéquation entre offre et demande

### ***Données utilisées***

Pour réaliser cette analyse, les données sources suivantes ont été utilisées : Les données allocataires agrégées par commune, les données de Paje-emploi, les données Insee de l'état civil sur les naissances domiciliées ainsi que les données du conseil général sur le fichier des assistantes maternelles.

### ***Année de référence***

L'année de référence utilisée pour les calculs d'indicateurs est 2014. Pour les indicateurs d'évolution, les calculs portent sur 2011 et 2014.

### ***Niveau géographique***

L'unité géographique retenue pour mener ce travail est la Communauté de communes (Cdc) ainsi que les 2 communes suivantes : Blois, Romorantin-Lanthenay. Nous avons retiré ces dernières aux communautés de communes auxquelles elles appartiennent car ces deux communes disposent de la compétence petite enfance.

### ***Méthodologie***

Afin de représenter les indicateurs choisis sur un diagramme en étoile, une méthode de valorisation a été définie.

Il a été choisi de centrer (enlever la moyenne) les valeurs de chaque indicateur et de les réduire (diviser par l'écart type). La moyenne est retirée afin d'avoir toutes les données centrées sur le même point : zéro et de pouvoir les comparer (si la valeur est supérieure à zéro alors le territoire est plus en difficulté que l'ensemble des territoires). Le fait de les centrer et de les réduire permet de comparer des variables qui n'ont pas la même unité de valeur.

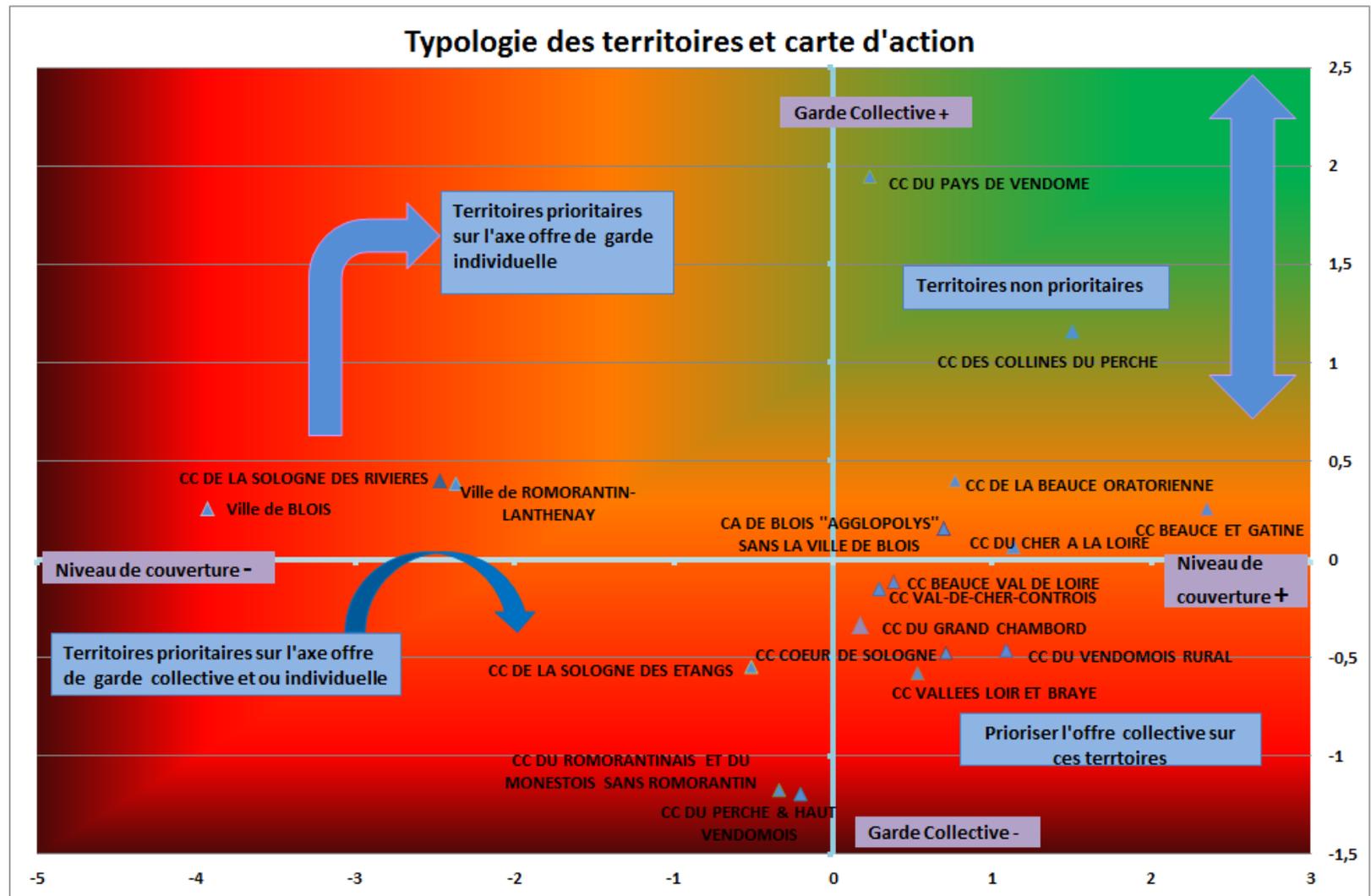
Ces diagrammes en étoile ont été réalisés pour chaque territoire et communiqués aux partenaires. Ils figurent dans le diagnostic complet.

## Les territoires prioritaires

Pour synthétiser et disposer d'un graphique de synthèse, nous avons réalisé une analyse en composante principale en utilisant les 3 indicateurs suivants : le taux de couverture global, le taux de couverture sur le mode de garde individuelle ainsi que celui sur l'offre de garde collective.

L'axe des abscisses, dont la lecture se fait dans le sens horizontal, oppose à gauche les territoires qui présentent un taux de couverture plus faible à ceux à droite qui présentent un meilleur taux de couverture. Les territoires prioritaires figurent donc sur la partie gauche du graphique.

Dans le sens de la verticalité, de bas en haut, on trouve en bas les territoires les moins bien couverts sur le plan collectif à ceux en haut les mieux couverts. On trouve donc en bas à gauche les territoires prioritaires sur l'axe de l'offre de garde individuelle et collective.



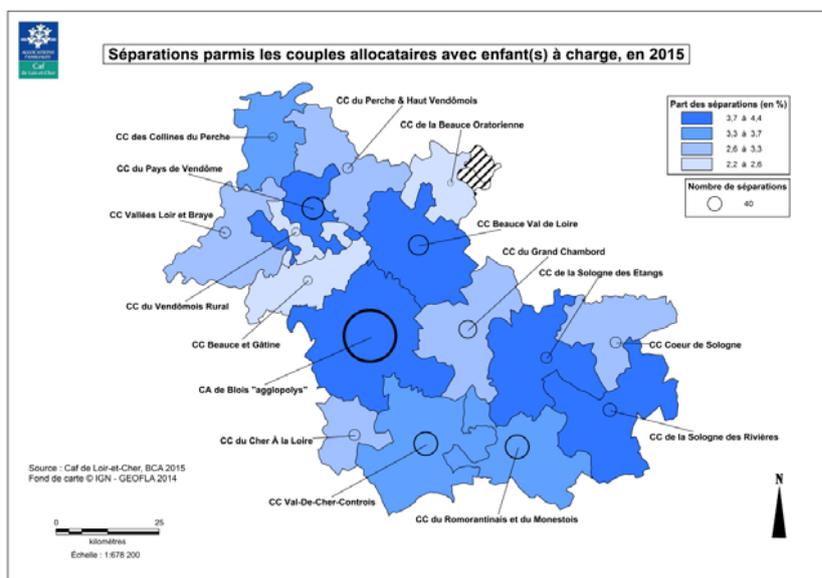
## Données de cadrage : Parentalité

Il ne s'agit pas d'affirmer que ces familles sont nécessairement fragiles, mais d'identifier des facteurs susceptibles de mener à un besoin potentiel en matière d'accompagnement à la parentalité.

### Séparation

Au niveau départemental, le nombre de séparations de couples allocataires avec enfant(s) à charge a augmenté de 13 % entre 2012 et 2015, passant de 909 à 1026, malgré la diminution (-2,3 %) du nombre total de couples allocataires avec enfant(s) à charge.

On retrouve les plus fortes proportions de séparations parmi les couples allocataires avec enfant(s) à charge, en 2015, dans les EPCI Blois « Agglopolys » (4,4 %), la Sologne des Rivières (4,2 %) et le Pays de Vendôme (3,9 %), pour une moyenne départementale de 3,6 %. Sur les communes de plus de 200 couples allocataires avec enfant(s) à charge, ce sont les communes de Blois (5,7 %), Contres (5,2 %) et de La Chaussée-Saint-Victor (4,9 %) qui présentent les plus forts taux de séparations en 2015.



### Familles nombreuses et monoparentales

En volume, ce sont dans les communautés de communes des grandes villes que l'on retrouve le plus de familles monoparentales et nombreuses (3 enfants et plus). Ce sont aussi dans ces zones, ainsi que dans l'EPCI Du Cher à la Loire (19 %), que les taux de familles monoparentales sont les plus élevés du département. Par contre, les proportions les plus élevées de familles nombreuses se retrouvent dans la Beauce Oratorienne (24 %) et la Beauce Val de Loire (20 %).

### Handicap

Le Loir-et-Cher compte, en 2015, 1 292 enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et 784 familles allocataires avec enfant(s) avec au moins un parent bénéficiaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Le département comporte une part d'enfants bénéficiaires de l'AEEH, sur le total des enfants à charge, plus élevée que la région Centre Val-de-Loire et la France métropolitaine, avec 2 % contre respectivement 1,6 %

et 1,8 %. La part des familles allocataires avec enfant(s) avec au moins un parent bénéficiaire de l'AAH, sur le total des familles allocataires avec enfant(s) est également plus élevée (2,3 %) que dans la région (2 %) et la France métropolitaine (2,1 %).

### ***Parents mineurs***

En Loir-et-Cher, pour l'année 2015, sur les 31 920 familles allocataires avec enfant(s), 19 comptaient un parent de moins de 18 ans.

### ***Décès d'un enfant***

Entre 2003 et 2015, 282 décès d'un enfant de moins de 20 ans, hors décès périnataux, sont intervenus. Ces décès sont en diminution sur la période (-30 %).

### ***Décès d'un parent***

En volume le nombre de décès de conjoint dans des familles avec enfant(s) à charge a augmenté de 33 % entre 2003 et 2015, malgré une diminution de 32 % depuis 2011. En 2015, 68 % des déclarations de décès concernent un homme et 41 % ont eu lieu dans une famille nombreuse (3 enfants et plus).

## **Les offres d'accompagnement à la parentalité**

---

### ***Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)***

#### **Définition**

Un LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un espace de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés, par des accueillants formés à l'écoute et la participation des familles. L'accueil des parents et des enfants se base sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité.

#### **Public potentiel dans le département**

22 618 enfants de 0 à 5 ans en 2012 (source Insee), pour 16 810 familles avec enfant(s) de 0 à 5 ans en 2012 (source Insee).

#### **Offre en Loir-et-Cher**

Le Loir-et-Cher compte 2 Laep, « La Maison Ouverte » à Blois et « L'Arbrapalabre » à Romorantin-Lanthenay.

#### **Préconisations**

Au vu des besoins de chaque territoire et des objectifs CPOG 2013-2017, il paraît opportun de favoriser, dans l'ordre, la création de :

- 1 Laep dans l'EPCI du Pays de Vendôme ;
- 1 deuxième Laep dans la communauté d'agglomération de Blois ;
- 1 dans le Val-de-Cher-Controis ;
- 1 dans le Grand Chambord et/ou dans la Beauce Val de Loire
- 1 dans l'Ouest du département, en Beauce et Gâtine ou Vallées Loir et Braye.

## Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (Clas)

### Définition

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Les principes du Clas sont fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, qui les positionnent comme des partenaires de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents.

### Public potentiel dans le département

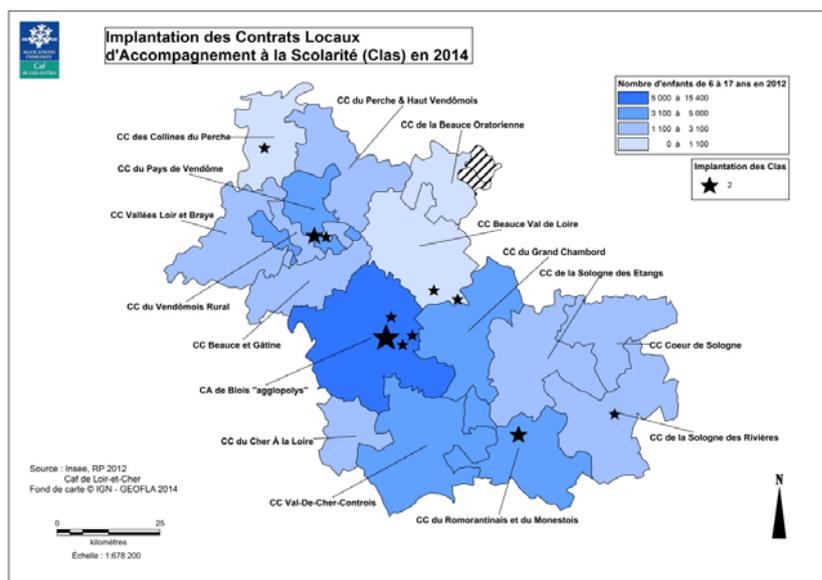
47 382 enfants et jeunes âgés de 6 à 17 ans en 2012 (source Insee).

### Offre en Loir-et-Cher

En 2014 le Loir-et-Cher compte 12 porteurs de projets Clas.

### Préconisations

Les EPCI du Val de Cher Controis et du Grand Chambord ne comportent aucun Clas, alors que les besoins y sont très importants. On peut aussi noter que les EPCI de Sologne (Sud-Est) et du Nord sont déficitaires, malgré des territoires très vastes.



## Médiation familiale

### Définition

« La médiation familiale se définit comme un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. »

Source : Conseil national consultatif de la médiation familiale, décembre 2003

### Public potentiel dans le département

En Loir-et-Cher, pour l'année 2014, on compte 985 séparations de familles allocataires avec enfant(s) et 1766 nouvelles affaires soumises au juge des affaires familiales (ces affaires ne relèvent pas que de la médiation familiale).

### Offre en Loir-et-Cher

Le siège de la Médiation Familiale se situe à Blois, il comprend un poste de médiateur familial à 1 ETP en 2015. La Médiation Familiale est gérée par l'Association des Centres Educatifs et de Sauvegarde des Mineurs et Jeunes Majeurs (Acesm). Il y a des permanences sur rendez-vous à Romorantin-Lanthenay, Vendôme, Vineuil et Blois (Maison de la Justice et du Droit).

### Préconisations

La répartition géographique des permanences est plutôt en accord avec la répartition du nombre de cas de séparations des allocataires avec enfant(s) en 2014. Toutefois, une nouvelle permanence dans la communauté de communes du Val-de-Cher-Controis pourrait être envisagée.

## Espaces rencontre Parents Enfants

### Définition

Les espaces de rencontre sont des lieux d'exercice du droit de visite qui visent le maintien ou le rétablissement des liens entre les parents et leurs enfants dans des situations particulièrement conflictuelles ou lors de difficultés spécifiques. Ce lieu permet à un enfant de rencontrer l'un de ses deux parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers.

### Public potentiel dans le département

Il y a eu 985 séparations de couples allocataires avec enfant(s) à charge en 2014, pour 1878 enfants concernés. Il n'y a pas de données sur les grands-parents séparés de leurs petits-enfants et sur les frères et sœurs séparés.

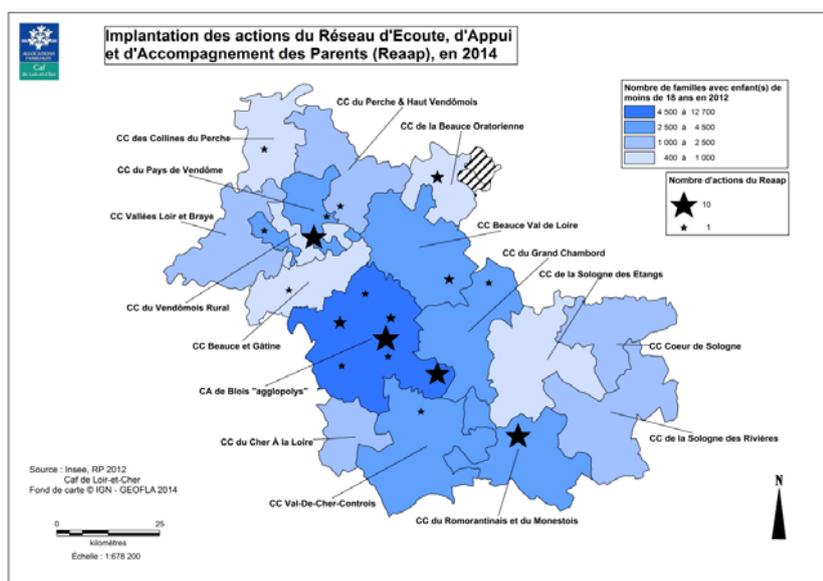
### Offre en Loir-et-Cher

En 2014, il n'existe qu'un seul Espace de rencontre, il se situe à Blois et est géré par l'Association des Centres Educatifs et de Sauvegarde des Mineurs et Jeunes Majeurs (Acesm), avec 1,17 ETP pour le service. Depuis 2016, l'Acesm a ouvert un 2<sup>ème</sup> lieu d'accueil sur Romorantin-Lanthenay.

## Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap)

### Définition

Le Reaap est un réseau d'institutions, d'associations et de structures qui proposent des actions, des activités, pour, par et avec les parents. Il s'adresse à toutes les familles et à tous les bénévoles et professionnels associatifs ou institutionnels désireux d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants.



### Public potentiel dans le département

39 325 familles avec enfant(s) de moins de 18 ans en 2012 (Insee).

### Offre en Loir-et-Cher

Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents existe dans le Loir-et-Cher depuis septembre 1999. En 2014, il y a eu 56 actions menées, dont 45 financées pour 23 structures.

### Préconisations

Les manques sont flagrants sur les EPCI Cœur de Sologne, Sologne des étangs, Cher à la Loire, Vendômois rural et Vallées Loir et Braye, puisqu'aucune ne compte d'actions Reaap. Mais le déficit est d'autant plus fort pour les EPCI du Val de Cher Controis, de Beauce Val de Loire et du Grand Chambord, qui même si elles comportent quelques actions, sont clairement sous calibrées au vu de la population de jeunes de moins de 18 ans de leur territoire.

## Territoires prioritaires

---

Afin de donner des priorités pour le développement des offres de soutien à la parentalité, un rang des besoins par EPCI du département, a été créé. Il a été calculé à partir du nombre de familles avec enfant(s)<sup>1</sup>, du nombre d'enfants de moins de 18 ans<sup>1</sup>, des naissances domiciliées<sup>2</sup>, des premières naissances<sup>3</sup>, des séparations de couples avec enfant(s)<sup>3</sup>, des familles monoparentales et nombreuses<sup>1</sup> et des familles avec enfant(s) à bas revenus<sup>3</sup>. Les données ont été centrée-réduites, puis additionnées, pour donner le rang des besoins :

NOM EPCI	Rang des besoins
CA DE BLOIS "AGGLOPOLYS"	1
CC DU PAYS DE VENDOME	2
CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS	3
CC VAL-DE-CHER-CONTROIS	4
CC BEAUCE VAL DE LOIRE	5
CC DE LA SOLOGNE DES ETANGS	6
CC DE LA SOLOGNE DES RIVIERES	7
CC DU CHER A LA LOIRE	8
CC DES COLLINES DU PERCHE	9
CC COEUR DE SOLOGNE	10
CC VALLEES LOIR ET BRAYE	11
CC DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS	12
CC DE LA BEAUCE ORATORIENNE	13
CC DU GRAND CHAMBORD	14
CC BEAUCE ET GATINE	15
CC DU VENDOMOIS RURAL	16

Note de lecture : plus le rang d'une EPCI est élevé (proche de 1), plus les besoins de cette EPCI sont importants par rapport aux autres EPCI du département.

Il faut toutefois relativiser les résultats consignés dans le tableau ci-dessus car ils proviennent de sources diverses, concernent des populations différentes (population totale, population allocataire) et ne prennent en compte qu'une partie des besoins potentiels. D'autant plus qu'en termes de parentalité, les dispositifs mis en œuvre répondent parfois à des populations précises et/ou à des besoins particuliers. Ainsi, un rang des besoins élevés ne signifie pas forcément qu'il y a un besoin important dans toutes les offres de dispositifs de parentalité, et à l'inverse un rang faible ne signifie pas qu'il n'y a aucun besoin sur le territoire.

---

<sup>1</sup> Source Insee, Recensement de la population 2012.

<sup>2</sup> Source Insee, Etat-Civil 2014.

<sup>3</sup> Source Caf de Loir-et-Cher, Base communale allocataire 2015.

# *DEUX FILS CONDUCTEURS TRANSVERSAUX POUR LE SCHEMA*

Les travaux de réflexion partagés à l'occasion du diagnostic et lors du Comité de pilotage du Schéma départemental des services aux familles ont mis en évidence deux fils conducteurs transversaux qui sous-tendent les objectifs et actions du Schéma sur les deux thématiques d'intervention.

## **LA PRISE EN COMPTE DES RÉALITÉS DES FAMILLES D'AUJOURD'HUI**

L'enjeu est d'adapter les actions proposées aux évolutions sociétales, à la diversité des situations et des attentes des familles.

Il importe de prendre en compte la parentalité plurielle en proposant des réponses et des clefs d'entrée différentes ainsi que des modalités d'action multiples, de l'information à la co-élaboration de projets, des actions individuelles ou collectives...

Il apparaît nécessaire de proposer des réponses diversifiées à toutes les étapes de la vie des familles, aux moments-clefs de l'année, en portant une attention particulière aux points de vulnérabilité. Il s'agit de permettre à tous d'accéder aux services et actions proposés avec une attention particulière aux publics les plus éloignés ou les plus en difficulté.

## **L'IMPÉRATIF DE PROXIMITÉ**

Au-delà des grandes orientations et axes stratégiques qui composent l'ossature de ce Schéma, il importe que les actions qui en découlent et qui seront mises en œuvre correspondent aux réalités et aux problématiques de terrain ; qu'elles répondent de façon concrète aux besoins des familles et à leurs questionnements. Enfin, il apparaît nécessaire pour cela que ce Schéma et sa mise en œuvre favorisent l'association et l'implication des acteurs de terrain, des usagers, des parents et des habitants.

# *DEUX THÉMATIQUES PRINCIPALES D'INTERVENTION DU SCHÉMA*

Le Schéma départemental des services aux familles est construit autour de deux thématiques d'intervention :

- **LA PETITE ENFANCE**
- **L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE**

Chacune de ces deux thématiques comporte des axes stratégiques, déclinés en objectifs de travail et en actions.

En annexe du Schéma, des fiches-actions sont synthétisées pour chacune des actions figurant au Schéma, détaillant les modalités de mise en œuvre, d'animation, de suivi et d'évaluation.

Si le Schéma est signé pour une durée de quatre ans, il doit également s'adapter aux réalités des familles, et donc à leurs besoins. Par conséquent, ces actions ne sont pas figées, elles ont vocation à évoluer en fonction des besoins, des transformations du territoire, dans la continuité toutefois des objectifs stratégiques et des axes de travail.

Le présent schéma se structure autour des axes stratégiques suivants :

1. Développer une offre équilibrée en matière d'accueil du jeune enfant ;
2. Accompagner l'accessibilité et la qualité de l'offre d'accueil du jeune enfant ;
3. Renforcer la gouvernance et la mise en réseau des professionnels et des partenaires ;
4. Favoriser le développement d'une offre d'accompagnement à la parentalité dans les territoires prioritaires ;
5. Développer et accompagner les actions de soutien à la parentalité ;
6. Renforcer la gouvernance et la mise en réseau des acteurs de terrain et des partenaires.

## AXE 1

# DÉVELOPPER UNE OFFRE ÉQUILBRÉE EN MATIÈRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

### Contexte

La société est en évolution et les situations familiales se diversifient. La bi-activité parentale progresse (elle est de plus de 60 % en Loir-et-Cher). La précarité revêt des formes diverses et l'accès à l'emploi se raréfie et entraîne parfois une nécessité d'accès immédiat à un mode d'accueil, notamment pour les familles monoparentales. Par ailleurs, le chiffre de 18 % des enfants de moins de 3 ans dont les parents sont bénéficiaires du RSA, est plus élevé qu'au niveau national. Le Loir-et-Cher comporte une part d'enfants bénéficiaires de l'AAEH, sur le total des enfants à charge, plus élevée que la région Centre Val-de-Loire et la France métropolitaine, avec 2 % contre respectivement 1,6 % et 1,8 %.

Les modes d'accueil et la pratique des professionnels doivent tenir compte de ces constats et de ces évolutions.

### Objectifs

- Développer une offre d'accueil adaptée et diversifiée, en particulier sur les zones prioritaires
- Promouvoir le développement de projets innovants répondant à des besoins spécifiques
- Détecter et accompagner les publics vulnérables
- Soutenir les familles et les professionnels face au handicap

### Actions

- Renforcer la complémentarité de l'offre d'accueil individuel et collectif
- Susciter l'installation des assistants maternels sur les territoires prioritaires et en tension du fait de la pyramide des âges
- Accompagner et encadrer la création de maisons d'Assistantes Maternelles
- Elaborer une méthode de prospection partagée pour mobiliser, sensibiliser et informer les acteurs de territoires
- Définir un positionnement partagé sur les « nouveaux » modes d'accueil (Maisons d'Assistantes Maternelles, micro crèches, entreprises de crèches) et examiner dans quelle mesure et sous quelles conditions ils peuvent contribuer au développement de nouvelles solutions d'accueil
- Favoriser une meilleure association des entreprises comme levier de développement de l'offre
- Assurer un accompagnement technique et financier pour l'adaptation et la rénovation des EAJE
- Créer un Guide départemental de l'accueil de la petite enfance à destination des porteurs de projets
- Promouvoir et expérimenter de nouvelles réponses sur des horaires spécifiques et d'urgence (complémentarité des dispositifs d'accueil, itinérance, etc.)
- Promouvoir et accompagner le dispositif national de « Crèches à vocation d'insertion professionnelle »
- Poursuivre l'objectif d'accueil d'au moins 10 % de familles modestes en EAJE
- Approfondir l'état des lieux des enfants en situation de handicap accueillis en EAJE ou chez une assistante maternelle
- Poursuivre et renforcer la mise en réseau des acteurs de la petite enfance et du handicap
- Poursuivre et renforcer la sensibilisation et la formation des professionnels et élus sur le handicap

# ACCOMPAGNER L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## Contexte

---

Les acteurs de la petite enfance sont nombreux, les démarches parfois difficiles. Les parents doivent trouver un mode de garde mais également comprendre le rôle de chacun des acteurs. A cet effet, le travail déjà amorcé pour favoriser l'information des familles doit être poursuivi et renforcé.

Il est nécessaire par ailleurs, pour permettre d'assurer la continuité éducative et l'accompagnement à la parentalité, de favoriser le travail de lien et de partenariat entre parents et modes d'accueil (assistants maternels et EAJE).

Enfin, il convient d'améliorer et coordonner l'information en direction des professionnels et des familles afin d'assurer un meilleur accès à l'offre de services.

## Objectifs

---

- Améliorer l'information des familles
- Penser et renforcer la place des parents au sein des structures
- Mieux communiquer et valoriser les métiers de la petite enfance
- Renforcer la qualité au sein des accueils du jeune enfant (collectif et individuel)

## **Actions**

- *Promouvoir le développement de lieux d'information uniques « petite enfance » sur les territoires*
- *Renforcer la promotion des outils numériques d'information et développer la dématérialisation des démarches*
- *Mettre en œuvre une démarche d'information mieux coordonnée entre les différents partenaires et adaptée aux territoires et aux publics, avec une attention particulière pour les futurs parents*
- *Poursuivre la création de nouveaux RAM sur des secteurs non favorisés*
- *Renforcer la place et la participation des parents dans les projets d'établissement et les projets d'accueil des assistants maternels*
- *Recenser et promouvoir les leviers possibles pour l'association des parents dans les équipements d'accueil du jeune enfant (espaces et temps dédiés, conseils de crèches, etc.)*
- *Sensibiliser les partenaires (Pôle Emploi, Missions Locales) à la valorisation des métiers de la petite enfance*
- *Améliorer les conditions matérielles d'accueil des enfants chez les assistants maternels*
- *Développer des temps de formation adaptés à chaque acteur de la petite enfance*
- *Accompagner les EAJE et les RAM dans la réactualisation de leur projet social pour faire en sorte que celui-ci soit en lien avec les problématiques du territoire*

## AXE 3

# RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA MISE EN RÉSEAU DES PROFESSIONNELS ET DES PARTENAIRES

### Contexte

---

Le diagnostic et les échanges entre partenaires et acteurs de la petite enfance ont mis en évidence un manque de coordination des acteurs et parfois la dispersion des initiatives (soit leur prolifération soit leur absence). Afin de mobiliser les énergies et favoriser les échanges, le soutien et le développement des travaux en réseau, y compris à l'échelle des territoires, est à soutenir et impulser.

Au cours de ce schéma, devra être étudiée la constitution de nouveaux réseaux en fonction des problématiques repérées.

### Objectifs

---

- Mettre en réseau les professionnels dans des logiques d'information, d'échanges et de réflexion partagée
- Renforcer le dynamisme partenarial

### Actions

- *Poursuivre et renforcer l'animation des réseaux RAM et EAJE existants*
- *Encourager les réseaux inter professionnels*
- *Favoriser, dans le cadre des réseaux, la circulation et le partage de supports et outils communs*
- *Développer de nouveaux modes de communication ou de nouveaux espaces d'information entre acteurs de la petite enfance*
- *Renforcer le partenariat Caf / Pmi dans une logique d'observatoire et de veille départementale*
- *Explorer et ouvrir de nouveaux champs de partenariat (employeurs, bailleurs sociaux, etc.)*

## AXE 4

# FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ DANS LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

### Contexte

---

Depuis ces trente dernières années, les familles se sont diversifiées (augmentation du nombre de familles monoparentales, de familles recomposées, etc.), entraînant une pluralité de réalités en termes d'exercice de la parentalité. Pour répondre à ces besoins, l'offre proposée en matière d'accompagnement s'avère très différente selon les territoires.

Une connaissance plus fine des territoires dépourvus d'offre d'accompagnement permettra un développement plus homogène et adapté.

### Objectifs

---

- Approfondir le repérage des territoires prioritaires
- Identifier et développer le maillage territorial en réponse aux besoins des parents

### Actions

- *Approfondir l'analyse des disparités territoriales afin de développer des actions spécifiques*
- *Réaliser un état des lieux exhaustif de l'offre existante (au-delà des actions financées) sur l'ensemble du département, ainsi qu'un recensement des acteurs de la parentalité*
- *Encourager les projets qui inscrivent les parents dans des actions favorisant leur expression et leur implication*
- *S'appuyer sur les structures fréquentées par les parents (Eaje, Ram, centres sociaux, espaces de la vie sociale, Alsh, écoles, ludothèque...) pour développer des actions de soutien à la parentalité*
- *Lancer un appel à projets sur les territoires prioritaires pour la définition d'un programme annuel d'actions*
- *Développer les lieux d'accueil enfants-parents et encourager les espaces d'échanges parents-enfants, en particulier sur les territoires prioritaires*

## AXE 5

# DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

### Contexte

---

Le manque d'information et le manque de lisibilité de l'offre parentalité est l'une des premières difficultés auxquelles peuvent être confrontés les parents.

Au regard des besoins, et notamment des disparités géographiques et de l'hétérogénéité des acteurs, il convient à travers cet axe de mobiliser les leviers techniques et financiers des différents partenaires permettant de soutenir les services de soutien à la parentalité.

### Objectifs

---

- Améliorer l'information des familles et la visibilité des actions
- Favoriser l'accompagnement des familles dans les moments clés de leur vie
- Favoriser les liens « famille – école »
- Renforcer l'accompagnement à la scolarité, l'apprentissage du français et la lutte contre l'illettrisme

### Actions

- Généraliser la mise en ligne des informations couvrant l'ensemble du champ de la parentalité
- Renforcer la diffusion d'information aux moments « charnières » de la vie des familles, lors de la survenue d'événements fragilisants ou déstabilisants
- Développer des actions innovantes pour prévenir la rupture du lien familial (préservation de la place des deux parents)
- Pérenniser et renforcer l'offre médiation familiale / espaces rencontres sur l'ensemble du département
- Développer des actions parentalité dans les situations d'incarcération d'un des parents.
- Encourager les initiatives en direction des gens du voyage en matière d'accompagnement à la parentalité (notamment dans le cadre du lien « famille-école »)
- Développer des actions parentalité en partenariat avec le milieu scolaire afin de conforter la place des parents dans la scolarité de leur enfant, dans une logique de coéducation
- Garantir l'information des établissements scolaires sur les actions parentalité de leur territoire, notamment dans des logiques de prévention et de lutte contre l'absentéisme scolaire
- Développer et orienter l'accompagnement à la scolarité sur les territoires prioritaires et/ou auprès des publics spécifiques
- Favoriser le développement d'actions de lutte contre l'illettrisme (en lien notamment avec la mission régionale)
- Développer des actions de formation en direction des intervenants « Clas » (bénévoles notamment)

## AXE 6

# RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS DE TERRAIN ET DES PARTENAIRES

### Contexte

---

Les acteurs de la parentalité se sentent souvent isolés sur leur territoire d'intervention. Ils reçoivent parfois peu d'information sur l'évolution des besoins, les possibilités d'accompagnement, sur les réseaux existants ou encore les problématiques liées à la parentalité.

L'amélioration de cette problématique passe notamment par un renforcement de la mise en réseau des acteurs mais aussi par la construction d'une communication institutionnelle adaptée.

### Objectifs

---

- Renforcer la mise en réseau des acteurs et les synergies sur les territoires
- Mieux coordonner la communication entre partenaires
- Renforcer l'observation sociale et l'évaluation partagée en matière d'accompagnement à la parentalité

### Actions

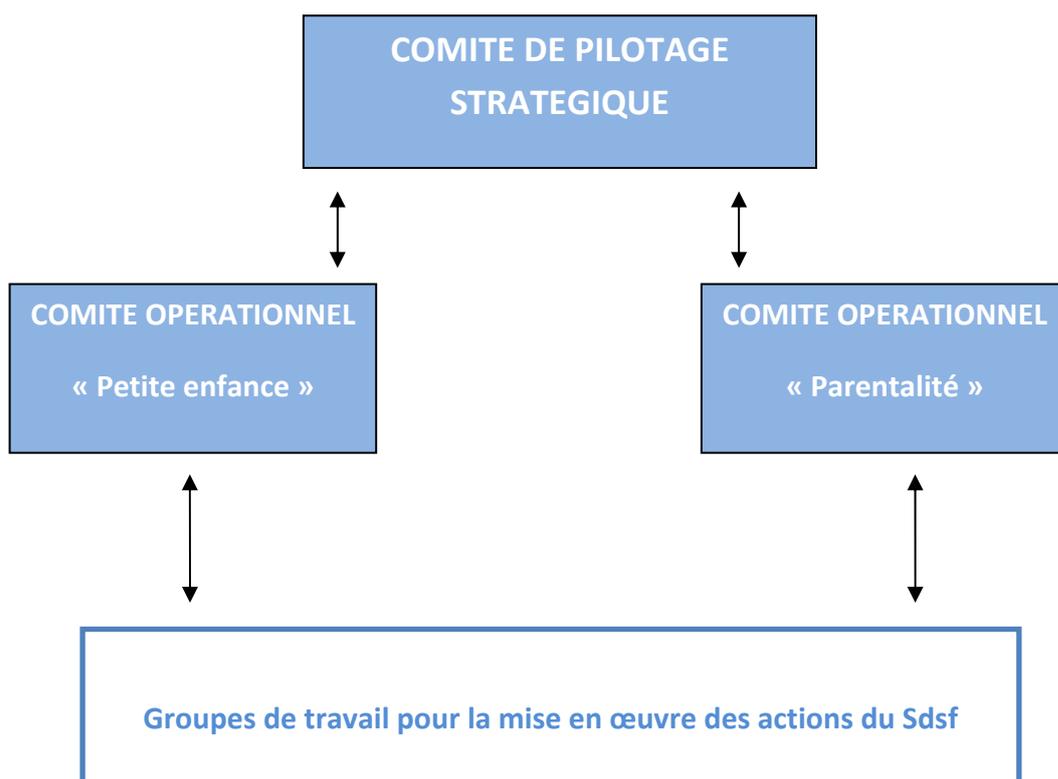
- *Créer un réseau des référents Famille sur le département*
- *Accompagner les réseaux parentalité locaux et départementaux existants et favoriser l'émergence de nouveaux réseaux, dans des logiques d'échange, de partage d'expérience et de réflexions communes*
- *Développer des outils de communication et d'information sur le champ de la parentalité à destination des partenaires.*
- *Organiser annuellement, dans une logique partenariale, un événement sur le thème de la parentalité à destination des partenaires et/ou du grand public*
- *Développer des outils partagés de diagnostic, de suivi et d'évaluation des projets*
- *Approfondir la connaissance des besoins des familles et des questions de parentalité*

## MISE EN ŒUVRE, PILOTAGE ET GOUVERNANCE

Les signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens humains et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des engagements définis dans le présent contrat dans le respect des compétences, domaines et territoires d'intervention qui leur sont dévolus.

En ce qui concerne les moyens financiers, les signataires s'accordent pour mobiliser des moyens en fonction de leurs crédits disponibles de façon à soutenir, à titre prioritaire, les actions inscrites au présent schéma. En tout état de cause, le financement des actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque partie du schéma.

Pour mener à bien les objectifs du présent schéma départemental des services aux familles, les signataires décident d'en organiser la gouvernance comme suit :



## Comité de pilotage stratégique

• **Pilotage / secrétariat :** Caf

• **Composition :**

Président CAF et Directeur ou son représentant  
Président Conseil Départemental ou son représentant  
DASEN ou son représentant  
1<sup>er</sup> Président de la Cour d'Appel ou son représentant  
UDAF  
Directeur MSA ou son représentant  
DDCSPP

• **Rôle :**

Définit, suit et évalue les orientations stratégiques  
Valide le plan de communication autour du Schéma  
Suit et évalue la mise en œuvre du Schéma  
Définit les territoires prioritaires

## Comités opérationnels

● **Pilotage / secrétariat :** Caf

● **Composition :**

Président CAF et Directeur ou son représentant  
Président Conseil Départemental ou son représentant  
DASEN ou son représentant  
1<sup>er</sup> Président de la Cour d'Appel ou son représentant  
UDAF  
Directeur MSA ou son représentant  
DDCSPP

● **Rôle :**

Met en œuvre de façon opérationnelle et coordonne les actions  
Mobilise et suit les groupes de travail  
Précise, approfondit si besoin le diagnostic  
Produit un état d'avancement des travaux

## Groupes de travail

● **Pilotage :** Caf ou CD41 ou autre en fonction de la thématique

● **Composition :**  
Caf  
Conseil Départemental  
Acteurs locaux  
Associations  
Usagers  
Etc.

● **Rôle :**  
Mettent en œuvre les fiches action

## *SUIVI ET ÉVALUATION*

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le schéma.

L'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du schéma sont coordonnés par le comité de pilotage. Les instances / groupes de travail thématiques sont chargés du suivi des objectifs et des actions dans leurs champs de compétence.

Les signataires donnent leur autorisation pour mettre en ligne sur Internet le présent schéma. Ils décident et réalisent, d'un commun accord, les autres actions de communication relatives au présent schéma.

Les supports communs sont validés par le Comité stratégique du Schéma Départemental des Services aux Familles et font apparaître les logos de chacune des parties au schéma.

# MODIFICATION ET RÉSILIATION DU SCHEMA

Le schéma départemental des services aux familles de Loir-et-Cher est signé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Chaque année les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements. Chaque avenant est soumis à l'approbation du comité de pilotage.

Le schéma départemental des services aux familles peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée adressée aux autres signataires, avec avis de réception.

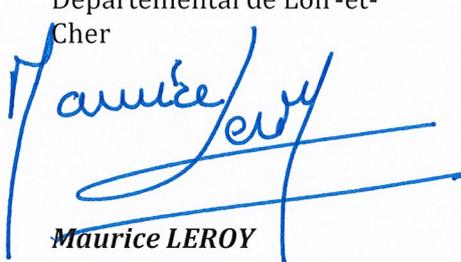
Fait à Blois, le 26 décembre 2016

Le Préfet de Loir-et-Cher



**Jean- Pierre CONDEMINE**

Le Président du Conseil  
Départemental de Loir-et-  
Cher



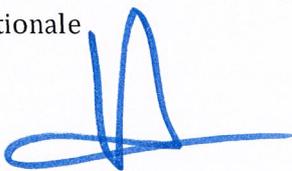
**Maurice LEROY**

Pour le Premier Président de  
la Cour d'Appel d'Orléans, le  
Président du Tribunal de  
Grande Instance de Blois



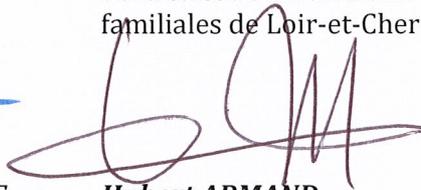
**Denys BAILLARD**

La Directrice académique  
des services de l'Education  
nationale



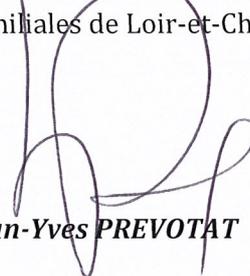
**Valérie BAGLIN-LE GOFF**

Le Président du conseil  
d'administration  
de la caisse d'Allocations  
familiales de Loir-et-Cher



**Hubert ARMAND**

Le Directeur  
de la caisse d'Allocations  
familiales de Loir-et-Cher



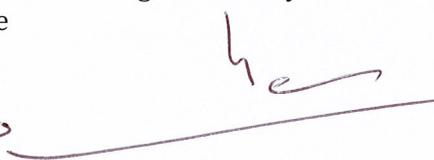
**Jean-Yves PREVOTAT**

Le Président du conseil  
d'administration  
de la Mutualité sociale  
agricole Berry Touraine



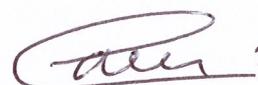
**Pascal CORMERY**

Le Directeur général  
de la Mutualité sociale  
agricole Berry Touraine



**Jean-Luc CERNEAU**

La Présidente de l'Udaf de  
Loir-et-Cher



**Colette SCHERER**



santé  
famille  
retraite  
services



*Mda*  
41

